

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 4 Avril 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 81

Pouvoirs : 11

Membres votants : 92

Date de la convocation : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatre avril à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Edmond DESHAYES, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Martine DUTOIR (Suppléant de Roger BONNEVILLE), Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Valérie GUYOMARD (Suppléant de Joël DESCAMPS), Patrick HAUTECHAUD, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Philippe MATHIERE, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU.

Etaient absents/excusés : Jean-Michel ADELIN, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Charles-Edouard DE BROGLIE, Franck GIFFARD, Jean-Marie GOSSE, Sonia GUEDON, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Françoise LECLERC, Camille Brigitte PANNIER, Jean PLENECASSAGNE, Bruno PRIVE, Denis SZALKOWSKI, Josiane VARAISE, Guillaume WIENER.

Pouvoirs : Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Christian BAISSSE Donne procuration à André VAN DEN DRIESSE, Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Sabrina BECHET Donne procuration à Sara FERAUD, Laure BONMARTEL Donne procuration à Gérard LEMERCIER, Sandrine BOZEC Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Jean-Pierre DELAPORTE Donne procuration à André ANTHIERENS, Patrick LHOMME Donne procuration à Jean-Louis GROULT, Sébastien ROEHM Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD, Nicolas SEYS Donne procuration à Myriam DUTEIL, Jean-Baptiste VOISIN Donne procuration à Frédéric SCRIBOT.

Délibération n° 45/2023 : Vote du Budget Primitif 2023 — Budget (29905) Office de Tourisme - M14.

Les EPCI appliquent les règles budgétaires et comptables des communes par renvoi des articles L. 5211-36 et R.5211-13 aux dispositions du livre III de la deuxième partie du CGCT, c'est-à-dire aux articles L. 2311-1 à L. 2343-2 et R.2311-1 à D.2343-10 qui constituent les textes applicables aux finances communales.

Les comptes administratifs 2022 ne pouvant être adoptés préalablement au vote du budget, il a été proposé et décidé la reprise anticipée des résultats sur le budget primitif de l'exercice 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur le Budget, tel que présenté dans le document annexé Budget Primitif 2023 du budget annexe de l'Office de Tourisme

Le budget se compose de deux sections : la section d'exploitation qui s'équilibre à 722 490,57 euros et la section d'investissement qui s'équilibre à 53 446,39 euros.

a) Section de Fonctionnement

Dépenses

Le chapitre 011 s'élève à 364 933 € dont :

Développer la notoriété du territoire

- 12 930 € pour financer les outils de communication (magazines, flyers, documentations rando et catalogues des producteurs)
- 30 000 € pour l'entretien des Chemins de randonnée, leur balisage. Poursuite de L'Artère, unique parcours d'art urbain en pleine nature pour 30 000 €
- les autres dépenses concernent le fonctionnement du service (Accueil de la presse en partenariat avec Eure Tourisme, le CRT et démarches auprès de la PQR (3 000€))
- la représentation du territoire sur des salons professionnels et à l'Armada 2023 : Présence sur l'Armada, pendant les 10 jours sur un Stand partagé avec les Communautés de communes voisines (Roumois, Lieuvin Pays d'Auge et Pont-Audemer) pour limiter les coûts (1 500€). Participation au salon des CE à Caen en mars (900€)
- 15 500 € pour des contrats de prestation de service (fête du goût, reportage photos....)
- 10 100 € pour la location diverses (vélos, nacelle, borne selfie), 3 000 € Accueil point presse

Accroître l'attractivité du territoire en développant le tourisme de savoir-faire et le tourisme d'affaires

- 32 000 € pour la commercialisation :
Développer des journées et week-ends clé en main pour les individuels, en plus de ceux déjà proposés pour les groupes (achat de prestations)
Développer le tourisme de savoir-faire : après-midi visite de pépites du territoire. Accord conclu avec Quart'ouche (bière), la brûlerie de Bernay (café), Atelier Gwenn Glass (vitrail), atelier Léa
Développer le tourisme d'affaires : intégrer le club Mice du CRT, proposer des journées séminaires et accompagner les prestataires à construire des offres de team building.

Autres charges à caractère général (chapitre 11)

- 9 000 € pour l'achat et vente en boutique et 13 500 € pour le remboursement de ventes (permis de pêche, billetterie...) qui sont compensées par une recette ;
- 9 000 € pour le loyer de l'OT du Bec Hellouin
- 158 453 € de refacturation des services communs et charges de gestion centralisées.
- 3 000 € Frais de formation

Le chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) s'élève à 310 107 € (1 Directrice des OT, 1 chargée de communication et d'attractivité, 1 responsable boutique et gestion Taxe de Séjour, + 3 conseillères en séjour, 2 saisonniers et 1 conseiller en séjour chargé des relations socio professionnelle et les Frais de direction) + assurance du personnel.

Le chapitre 65 (Autres charges de Gestion courante) s'élève à 2 400 € pour licence Adobe et télétransmission.

Des dépenses imprévues pour 4000 € (chapitre 022) et des provisions pour des admissions en non-valeur sont inscrites pour 2 400 € (chapitre 68)

Recettes

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles se décomposent ainsi :

- 57 400 € pour le produit des ventes et commercialisation (produits boutiques, permis de pêche, billetterie, journées week-end clés en main,)
- 70 000 € pour la perception de la taxe de séjour (en progression de 40 % par rapport à 2021 suite à la revalorisation des taux)
- La subvention d'équilibre qui s'élève à 539 615 € (contre 335 000 € en 2022) en augmentation en raison notamment de la prise en compte du coût des services supports (158 453 €), du salaire de la Direction du pôle et de la participation de l'office du tourisme à de nouveaux salons professionnels.

Pour mémoire, l'Intercom a mis en place depuis sa création la mutualisation de services supports (Administration générale, Finances, Ressources humaines, communication, service informatique, accueil, etc.) Cette gestion centralisée des dépenses est la méthode d'organisation la plus traditionnelle. Elle permet d'optimiser le coût de la masse salariale, de contrôler le prix des produits et services achetés par les collaborateurs pour le compte de l'organisation. Elle permet de réduire les coûts par l'effet de la massification de la commande. Elle permet de fixer des objectifs de maîtrise et d'optimisation des coûts aux gestionnaires.

Depuis le 1er janvier 2023 les services supports ont été étendus et généralisés à l'ensemble des services et budgets annexes dont celui de l'Office de tourisme.

- Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent pour 55 475.57 €

b) La Section Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 53 446,39 euros dont :

Un autofinancement dégagé vers la section d'investissement de 38 150 €, permet d'inscrire de nouveaux crédits d'investissement pour un montant de 47 380 € afin de financer 20 630 € de la signalétique destinées à guider les usagers sur sur vélos-routes départementales, 20 000 € pour la refonte du site internet et sa mise en conformité avec les sites de ses partenaires pour une utilisation optimale, 300 € de mobiliers urbains, 2 750 € pour du matériel de bureau et informatique, 3 700 € pour du mobilier de présentation (présentoirs...).

Un reste à réaliser de l'exercice précédent reportée de 230,88 euros

Un déficit d'investissement de l'exercice précédent reporté pour 6 065.51 €

Il est précisé que le vote est proposé par chapitre, sans vote par opération.

Le projet du budget est présenté en équilibre comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	722 490,57	667 015,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 55 475,57

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	722 490,57	722 490,57
--	--	------------	------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	47 150,00	53 446,39

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	230,88	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 6 065,51	(si solde positif) 0,00

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	53 446,39	53 446,39
--	---	-----------	-----------

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (3)	775 936,96	775 936,96
--	---------------------	------------	------------

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et l'article L. 1612-3 et les articles L. 5211-36 et R.5211-13 .

Vu les avis des commissions compétentes,

Sur proposition du bureau communautaire ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **ADOpte** le budget Primitif (29905) Office de Tourisme - M14 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'exercice 2023 tel que présenté dans le document « Budget (29905) Office de Tourisme - M14 - Année 2023 »

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

ACCUSÉ de réception - Ministère de l'Intérieur						
Présents	Pouvoirs	027-200066413-20230404-45_2023-BF		Suffrages exprimés	Contre	Pour
		Votants	Abstentions			
81	11	92	0	92	0	92
Réception par le préfet : 11/04/2023 Affichage : 11/04/2023						

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations.